

DOSSIER DE PRESSE

COLMAR, LE 17 DÉCEMBRE 2021

DP - Évolution du statut de la Colmarienne des eaux

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse

03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33

lucie.hamon@colmar.fr

L'HISTOIRE DE L'EAU À COLMAR JUSQU'À LA COLMARIENNE DES EAUX

L'Eau... élément essentiel et quotidien qui rythme la plupart de nos gestes, sans laquelle nous n'existerions pas.

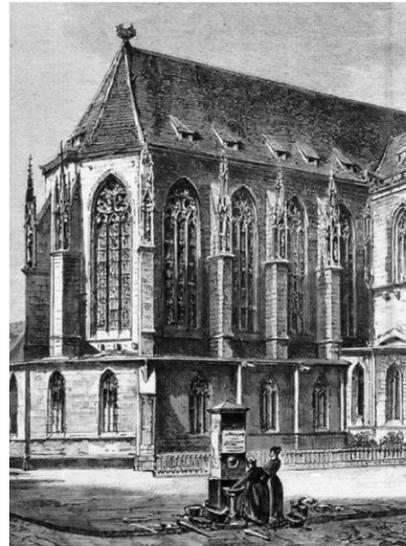
L'histoire de l'Eau destinée à l'alimentation humaine à Colmar commence avec les puits et fontaines éparpillés dans la ville et qui peuvent être de véritables œuvres d'art en pierre comme celui de la place de l'Ancienne Douane. Ils seront progressivement remplacés au 19ème siècle par des puits à pompe.



Puits érigé en 1610 devant la maison des corporations, Place de l'ancienne douane et visible aujourd'hui dans le cloître du Musée Unterlinden

L'arrivée de la desserte chez l'habitant commence, comme beaucoup de villes de la région rhénane, après l'annexion de l'Alsace. En 1884, la ville se dote de son premier captage au Neuland, construit son château d'eau sur tour au centre-ville (aujourd'hui monument historique) et commence à élaborer ses réseaux de distribution.

La consommation d'eau d'un ménage à l'époque, est établie à 150 l d'eau par jour (elle se monte à presque 1000 l/j en pointe aujourd'hui).



Puits Place de la Cathédrale en 1880 (Archives Bibliothèque Municipale de Colmar)



Construction du château d'eau (Archives Musées des Usines Municipales de Colmar)

Le premier service municipal de l'eau est créé au sein de la ville grâce au service des Usines Municipales qui exploitait déjà les réseaux de gaz de la ville. Cette dernière considérait en effet, comme Strasbourg, Mulhouse et Bâle, la nécessité de garder la maîtrise du service public de l'eau.

La deuxième étape technique, pour faire face à l'augmentation croissante du nombre d'abonnés et de leurs besoins, est la construction, en 1932 du réservoir d'Ingersheim. Cet ouvrage est toujours en fonction. De l'extérieur, on aperçoit ses contreforts et on devine un vaste ouvrage tapi sous l'herbe car il reste essentiellement invisible. L'ouvrage fera l'objet d'un agrandissement en 1972 et reçoit les eaux acheminées depuis le Neuland puis, depuis, d'un nouveau captage, situé au nord de Colmar dans le secteur du Dornig.



Construction du réservoir d'Ingersheim en 1932 (Archives Musées des Usines Municipales de Colmar)

Le chevelu des canalisations s'étend progressivement et alimente les communes limitrophes à la ville. Ce réseau s'étend aujourd'hui sur plus de 500 kms.

La Régie Municipale de Colmar est chargée d'exploiter les ouvrages de pompage, de stockage et de distribution mais la ville conserve la compétence du service et notamment les investissements et le prix de vente aux particuliers.

En 1993, afin de mutualiser les services de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Épuration, confiés à 2 organismes publics différents, est créée une Entreprise Publique Locale sous forme de Société d'Economie Mixte Locale Colmarienne des Eaux. La Ville conserve toujours la maîtrise des investissements et le prix de vente de ces services. Cette SEML va connaître l'élargissement de son périmètre d'intervention par le biais du transfert des compétences des communes vers Colmar Agglomération.

En 2004, ce sont les communes historiques du périmètre, puis en 2006 avec Sainte Croix en Plaine, puis en 2012 avec les communes Walbach, Zimmerbach, enfin en 2016 avec les 6 communes de l'ex Ried Brun.

En 2021, Colmar Agglomération souhaite transformer sa Société d'Economie Mixte Locale (SEM) "La Colmarienne des Eaux" en Société Publique Locale (SPL), autre forme d'Entreprise Publique Locale mais dont la gouvernance est entièrement opérée par les collectivités, donc les élus.

LA SEML COLMARIENNE DES EAUX ET LA MOTIVATION DE LA TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

La Colmarienne des Eaux est une Société d'Economie Mixte Locale (SEML) créée le **1er janvier 1993** à l'initiative de plusieurs collectivités locales de la région colmarienne.

Elle exerce ses compétences dans le cadre des activités de :



l'Eau



l'Assainissement

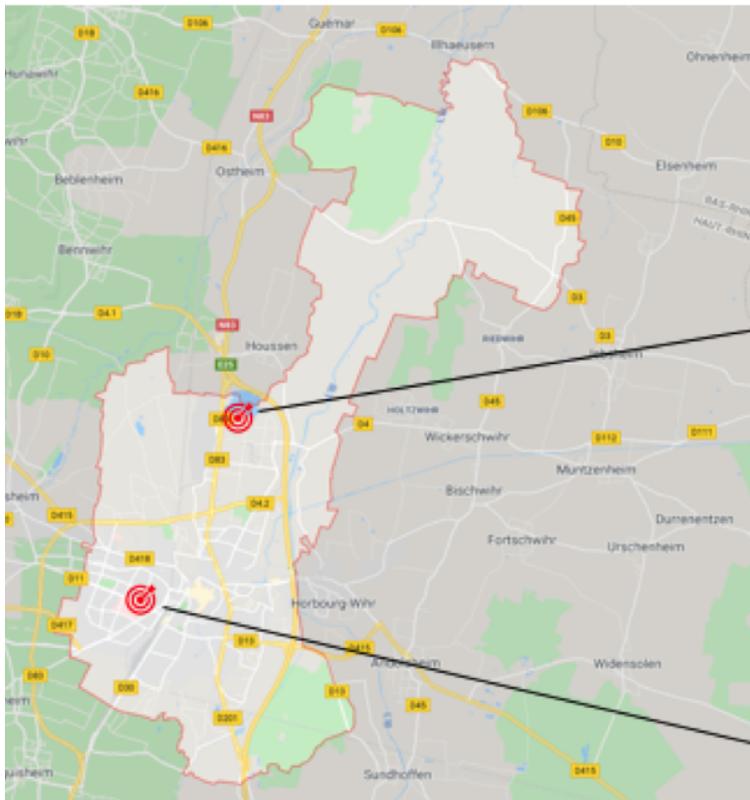


l'Épuration

L'objectif est de regrouper toutes les activités concernant le cycle de l'eau dans une seule structure d'exploitation.

Localisation

Entreprise locale basée à Colmar (2 sites)



Bâtiment Technique
20 rue des Métiers



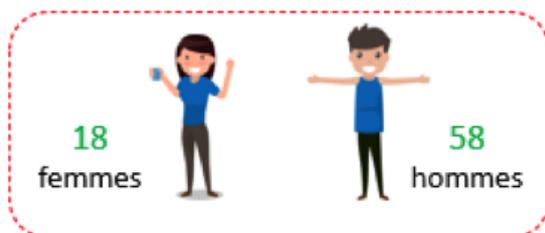
Siège administratif
18 rue Edouard Bénéès

Mode d'organisation

1 Président (M. Michel SPITZ) et 1 Directeur Général (M. François CHATAIN)

Effectif

76 collaborateurs (au 1er décembre 2021)



Capital

500.000 euros répartis comme suit :

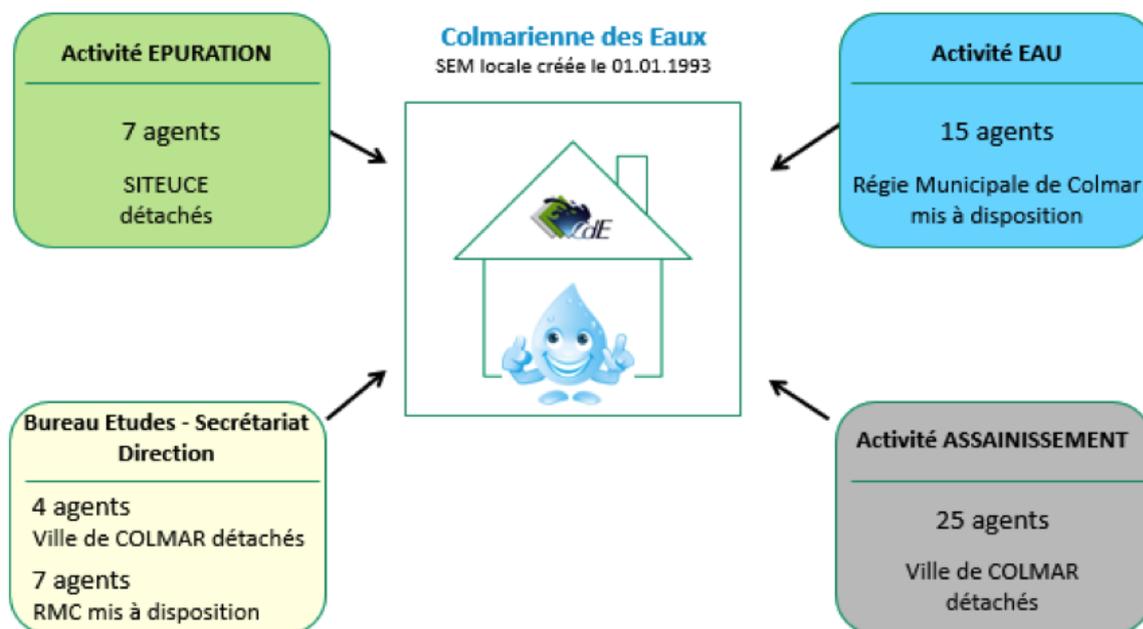
70 % des collectivités publiques

- Colmar Agglomération (44%)
- Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (18%)
- Syndicat Mixte Assainissement du Vignoble (6%)
- Communauté de Communes de la Vallée de Munster (1%)
- Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord-Ouest de Colmar (1%)

30 % des partenaires privés

- Suez Eau France (17,6%)
- VIALIS (10%)
- Caisse d'Epargne d'Alsace (0,8%)
- Banque Européenne du Crédit Mutuel (0,8%)
- Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne (0,8%)

Origine des ressources humaines à la création de la Colmarienne des Eaux



Les SEM et les SPL font partie des Entreprises Publiques Locales, entités de droit privés dont l'actionnariat est majoritairement détenu par les collectivités. En l'occurrence, pour la Colmarienne des Eaux :

- 70% du capital est public
- 30% du capital est privé

Si les EPL empruntent au secteur privé leur nature d'entreprise, leur réactivité et leur souplesse, elles doivent au secteur public leur finalité d'intérêt général et leurs valeurs citoyennes. Leur crédo est de servir le public sous l'impulsion et la maîtrise des collectivités.

Les EPL forment un réseau de 25 000 entreprises en Europe dont 1300 en France et génèrent un chiffre d'affaire de 12.3 milliards d'euros.

Il existe en France de nombreuses SPL pour la gestion du service public de l'Eau et de l'Assainissement :

- Eau du Ponant (Brest)
- Eaux du bassin Rennais
- Société des Eaux de la région de RIOM (170 communes)
- BRL (SEM de Nîmes)
- ...

Forts de l'expérimentation instaurée dans ces structures sur le statut des Sociétés Publiques Locales, Colmar Agglomération et les collectivités environnantes, actionnaires de la Colmarienne des Eaux souhaitent créer cette nouvelle Entreprise dans un objectif de plus grande maîtrise publique de la gestion de l'Eau et de contrôle renforcé. La création de la SPL correspond à une volonté d'œuvrer sur les politiques de l'eau et de l'assainissement à des échelles territoriales plus pertinentes, correspondant à des réalités techniques.

C'est aujourd'hui une vision clairement progressiste pour Colmar Agglomération et les collectivités actionnaires qui deviendront des acteurs clés des politiques de l'Eau dans leur territoire et notamment dans le contexte des lois portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets.

La réflexion porte en effet sur des missions beaucoup plus larges qui pourraient être confiées à ce nouveau partenaire économique : la prise en compte de la protection de la ressource en eau, de l'environnement et de la biodiversité, les démarches d'économie circulaire sur notre territoire, les démarches d'économie circulaire par l'achat responsable principalement local...

LES ATOUTS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

Les atouts majeurs de la Société Publique Locale sont :

- La maîtrise totale de l'activité par les collectivités puisque la Société n'est constituée que d'actionnaires publics. À ce titre, elles participent au management, suivent la mise en œuvre des missions, contrôlent l'utilisation des crédits.
- La simplicité contractuelle des relations entre les collectivités et la Société du fait que les collectivités ont la possibilité d'attribuer directement l'exploitation des activités dont elles ont la compétence.
- La polyvalence des activités sur le territoire de ses actionnaires et qui pourra ainsi regrouper : l'Eau potable, l'Assainissement collectif et non collectif, l'Épuration, la maîtrise d'œuvre des Travaux...
- La Management d'entreprise qui reste principalement associé aux règles de droit privé pour la comptabilité, le personnel, la fiscalité, les contrôles et la gouvernance.

La SPL est donc une entreprise de droit privé gouvernée par les élus locaux.

OUVERTURE AUX NOUVELLES COLLECTIVITÉS

La transformation de la SEM COLMARIENNE DES EAUX en SPL se fera en 2 temps :

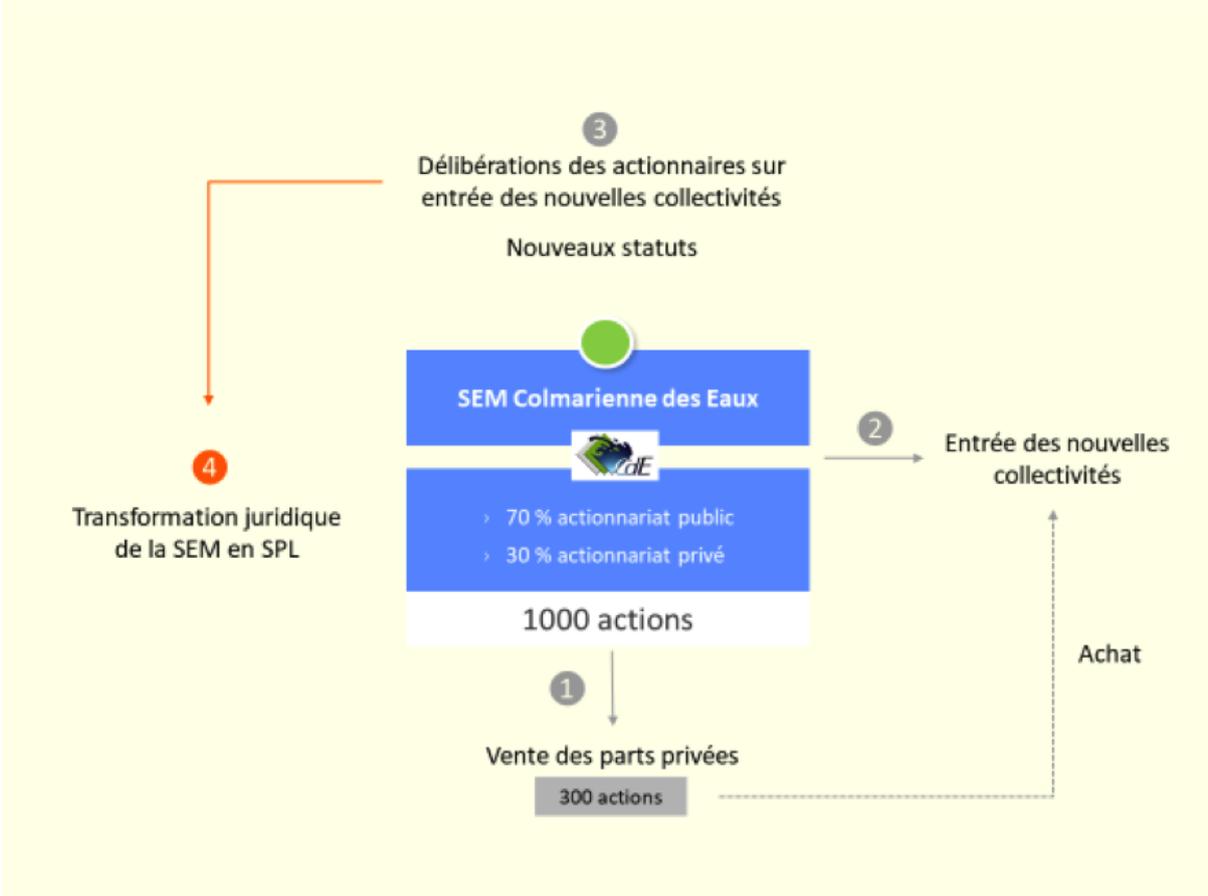
- Transformation de la Société **début 2022** avec ouverture du capital à la **Communauté de Communes du Pays de Rhin Brisach**
- Ouverture du capital à **d'autres collectivités du Nord Haut Rhin** qui souhaitent travailler avec la nouvelle structure

PLANNING

Le planning de cette transformation est le suivant :

- **Décembre 2021** : délibération des actionnaires actuels sur le principe de transformation de la Colmarienne des Eaux en SPL
- **Janvier** : rachat des parts privées et élaboration des nouveaux statuts
- **Février** : délibération des nouvelles collectivités souhaitant entrer au capital
- **Mars 2022** : assemblée Générale Extraordinaire de la nouvelle Société actant de sa transformation

L'opération devrait être finalisée le 31 mars 2022.





CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr